

DECRET N° 2016-316 DU 1er JUIN 2016

chargeant **Monsieur Joseph DJOGBENOU**, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et de la Législation, de l'intérim de **Monsieur Abdoulaye BIO TCHANE**, Ministre d'Etat Chargé du Plan et du Développement du 25 au 29 mai 2016.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n°90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la proclamation, le 30 mars 2016 par la Cour Constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 20 mars 2016 ;
- Vu** le décret n° 2016-264 du 06 avril 2016 portant composition du Gouvernement,

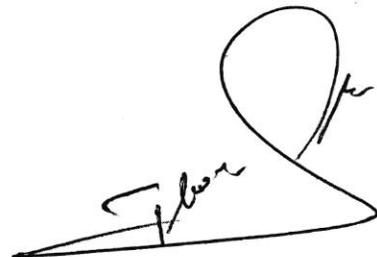
DECRETE :

Article 1^{er} : Du 25 au 29 mai 2016, **Monsieur Joseph DJOGBENOU**, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et de la Législation est chargé de l'intérim de **Monsieur Abdoulaye BIO TCHANE**, Ministre d'Etat Chargé du Plan et du Développement, absent du territoire national.

Article 2 : Le présent décret sera publié au Journal Officiel de la République du Bénin.

Fait à Cotonou, le 1er juin 2016

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Patrice TALON